

Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin Appel de candidatures – 26^e édition – 2018

Consultez le *Guide de mise en candidature* avant de remplir ce formulaire.

Ce volet vise à souligner l'apport remarquable d'un organisme qui a adopté de bonnes pratiques pour soutenir les personnes bénévoles au sein de son organisation ou dans le milieu.

L'analyse du comité de sélection est basée sur les renseignements contenus dans le formulaire seulement. Ces renseignements doivent être complets et précis, et n'occuper que les espaces prévus à cette fin. Le cas échéant, les annexes ne serviront qu'à en faciliter la compréhension.

Date limite pour soumettre une candidature : le vendredi 11 mai 2018.

Section 1 – Renseignements généraux

Nom de l'organisme :	
Nom de la personne-ressource :	
Adresse (numéro, rue et ville) :	Code postal :
Téléphone (bureau) :	Poste :
Courriel :	
<input type="checkbox"/> Cochez si l'organisme a déjà reçu le prix Dollard-Morin il y a plus de dix ans dans le même volet.	

Renseignements sur l'organisme ou la personne qui présente la candidature		
Nom de l'organisme ou de la personne :		
Nom de la personne-ressource (organisme) :		
Adresse (numéro, rue et ville) :	Code postal :	
Téléphone (bureau) :	Poste :	Téléphone (résidence) :
Courriel :		

Section 2 – Critères d’appréciation de la candidature

Description des mesures et des moyens mis en œuvre **entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018**

(Les actions liées à un projet qui s’est échelonné sur plus d’une année pourront être considérées.)

	Brève description des bonnes pratiques¹ développées pour soutenir des bénévoles et des organismes dans le domaine du loisir et du sport, dans les champs suivants :	Période de réalisation des actions	Retombées sociales et économiques des moyens
<p>Mesures de soutien au bénévolat au sein de l’organisation</p> <p>(ex. : politique ou procédure de soutien au bénévolat; directives établies pour le bénévolat du personnel à l’intérieur et à l’extérieur de l’organisation; moyens d’incitation au bénévolat et à l’engagement communautaire, etc.)</p>			
<p>Formation ou encadrement des bénévoles</p> <p>(ex. : formation relative aux tâches à accomplir; information sur les types de milieux visés; possibilité de stages de formation avec soutien financier; appui des bénévoles par le personnel permanent; rencontres d’information avec les bénévoles sur les nouveautés et les orientations de l’organisation; production d’un journal interne; guide destiné aux bénévoles; évaluation du travail des bénévoles, etc.)</p>			
<p>Reconnaissance accordée aux bénévoles</p> <p>(ex. : participation, avec des partenaires, à la reconnaissance des bénévoles; organisation de soirées, de galas ou d’une semaine des bénévoles; remise de certificats, de médailles, de lettres de reconnaissance ou de recommandation; promotion des activités de bénévolat; présentation de candidatures pour divers prix honorifiques; reconnaissance des acquis de l’expérience bénévole lors de l’embauche de personnel, etc.)</p>			

¹ Les actions bénévoles réalisées par l’organisme ne sont pas des critères d’appréciation du soutien au bénévolat et ne seront pas considérées.

Section 2 – Critères d’appréciation de la candidature (Suite)

Description des mesures et des moyens mis en œuvre **avant le 1^{er} avril 2017**, s’il y a lieu

	Brève description des bonnes pratiques² développées pour soutenir des bénévoles et des organismes dans le domaine du loisir et du sport, dans les champs suivants :	Période de réalisation des actions	Retombées sociales et économiques des moyens
Mesures de soutien au bénévolat au sein de l’organisation (ex. : politique ou procédure de soutien au bénévolat; directives établies pour le bénévolat du personnel à l’intérieur et à l’extérieur de l’organisation; moyens d’incitation au bénévolat et à l’engagement communautaire, etc.)			
Formation ou encadrement des bénévoles (ex. : formation relative aux tâches à accomplir; information sur les types de milieux visés; possibilité de stages de formation avec soutien financier; appui des bénévoles par le personnel permanent; rencontres d’information avec les bénévoles sur les nouveautés et les orientations de l’organisation; production d’un journal interne; guide destiné aux bénévoles; évaluation du travail des bénévoles, etc.)			
Reconnaissance accordée aux bénévoles (ex. : participation, avec des partenaires, à la reconnaissance des bénévoles; organisation de soirées, de galas ou d’une semaine des bénévoles; remise de certificats, de médailles, de lettres de reconnaissance ou de recommandation; promotion des activités de bénévolat; présentation de candidatures pour divers prix honorifiques; reconnaissance des acquis de l’expérience bénévole lors de l’embauche de personnel, etc.)			

² Les actions bénévoles réalisées par l’organisme ne sont pas des critères d’appréciation du soutien au bénévolat et ne seront pas considérées.

Donner les principales raisons pour lesquelles cette candidature devrait être retenue.

(Ces renseignements pourraient être diffusés dans les médias.)

Section 3 – Attestation

Je certifie que l'organisme dont je propose la candidature approuve cette présentation et que les renseignements donnés sont exacts.

Nom :	Prénom :
Fonction :	
Nom de l'organisme :	Date :

Pour soumettre cette candidature, suivez les instructions contenues dans le *Guide de mise en candidature 2018*, qui se trouve à l'adresse www.education.gouv.qc.ca/dollard-morin.

Attention : Pour assurer la confidentialité des documents et des renseignements, ceux-ci ne doivent pas être transmis par courriel.